

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé du n° 33 au n° 36), Mme Valérie REVEL (excusée du n° 1 au n° 3), Mme Marie-Claire NE (excusée du n° 38 au n° 42), M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA (excusé du n° 31 au n° 33), M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON (excusé du n° 10 au n° 16), M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Roselyne JANVIER), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Pauline ROY-LAHOIRE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Victor DUDRET, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 46 Rapport annuel d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Mixte pour le traitement des déchets du bassin Est (Valor Béarn)

Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités en charge de la gestion des déchets sont tenues d'établir annuellement un rapport relatif au prix et à la qualité du service public. Il est destiné notamment à l'information des usagers.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) a transféré à Valor Béarn sa compétence traitement des déchets à effet du 01/01/2002. À la suite de la réforme de la Loi Notre, cinq EPCI adhèrent désormais au Syndicat :

- La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- Le SIECTOM Coteaux Béarn Adour,
- La Communauté de communes du Haut-Béarn,
- La Communauté de communes du Pays de Nay,
- La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

La communauté d'agglomération représente 55 % de la population totale de Valor Béarn.

Depuis l'origine, Valor Béarn s'attache à garantir une autonomie de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre, tout en veillant à maîtriser les dépenses. En 2023, Valor Béarn a traité :

- 72323 tonnes d'ordures ménagères,
- 41104 tonnes de déchets verts,
- 31 312 tonnes d'emballages ménagers,
- 4972 tonnes de déchets ultimes.

Le taux de valorisation global des déchets est de 96,8 % en 2023.

Les contributions appliquées par Valor Béarn (prix unitaires par tonne traitée selon les flux) sont stables depuis 2014. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 20 734 656 € HT, en diminution de 1,4% par rapport au compte administratif 2022. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 19 282 972 € HT. Les recettes extérieures sont en augmentation, quand les recettes provenant des adhérents diminuent sous l'effet des efforts en matière de prévention de la production de déchets.

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service est joint en annexe. Il fait également office de rapport d'activités au sens de l'article L 5211 39 du Code général des collectivités territoriales.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 3 décembre 2024 a pris acte du rapport de Valor Béarn.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 10 décembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets du Bassin Est.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU